



Charte du Quartier Rural¹

I. Préambule

Le quartier rural s'inscrit dans le projet Tera et se reconnaît dans sa raison d'être : "*Créer les conditions matérielles et immatérielles pour que chacun puisse expérimenter le chemin de son propre bonheur dans le respect des humains et de la nature.*"

Ainsi, il vise, en y associant les parties prenantes qui partagent ses intentions, à créer un écosystème coopératif reposant sur les piliers suivants :

- La relocalisation de 85% de la production vitale aux habitants du territoire
- La réduction de son empreinte écologique, et plus généralement le développement de modes de vie et de production respectant les limites de la planète
- Le développement et la circulation d'une monnaie citoyenne locale
- La distribution à chaque habitant d'un revenu d'autonomie, c'est à dire d'un revenu inconditionnel, d'au moins un euro supérieur au seuil de pauvreté, contre-garanti par une production locale et versé à 85% en monnaie citoyenne locale
- Une organisation du vivre ensemble et du travail reposant sur la coopération et une gouvernance partagée et soutenant l'épanouissement personnel et collectif
- La contribution au développement soutenable et à la cohésion sociale de son territoire

De plus, ce quartier rural revêt un caractère expérimental, ce qui implique d'une part la mise en œuvre d'actions et de solutions novatrices et leur ajustement en fonction du réel, et d'autre part une documentation et une évaluation rigoureuse de ses activités. Il transmettra l'expérience et les connaissances acquises à tous ceux souhaitant s'en inspirer.

Le collectif d'habitants, en tant que collectif, s'engage à respecter les lois de la République française. Il n'appartient à aucun parti politique, courant spirituel ou religieux.

En tant qu'habitants du quartier rural, nous aspirons à maintenir vivante notre conscience de cette raison d'être et des besoins sous-jacents à la réalisation de ces objectifs. Nous posons individuellement et collectivement des actes en conformité avec ces objectifs et les valeurs énoncées dans cette charte.

¹ Validée le 7 février 2021

II. Les valeurs

Economie

L'un des objectifs du quartier rural est de relocaliser au maximum la production vitale de ses habitants et de son territoire de vie, de façon durable, dans le respect des humains et de la nature.

Pour cela, le quartier rural développe lui-même une production destinée en priorité à la satisfaction des besoins vitaux de ses habitants, et aussi susceptible d'être échangée avec le territoire.

En tant qu'habitant, je m'engage à :

- Satisfaire mes besoins en priorité à partir de la production du quartier rural
- Effectuer mes achats au maximum en monnaie citoyenne locale "Abeille"
- Être rémunéré au maximum en "Abeille" dans toutes ses activités économiques y compris en dehors du quartier rural
- Ce que mon épargne soit placée au maximum au capital d'entreprises agréées par le comité local d'agrément de "l'Abeille"

Afin qu'un revenu de base inconditionnel d'au moins un euro supérieur au seuil de pauvreté puisse être distribué dès sa naissance et tout au long de sa vie à chacun des habitants du Quartier Rural, nous nous engageons à contre garantir ce revenu par des activités de production durables, relocalisées et reconnues d'utilité commune² par le collectif d'habitants.

Ecologie

Nous aspirons à nous inscrire dans les limites planétaires, respecter le vivant, réduire notre empreinte écologique, être en harmonie avec l'environnement. C'est-à-dire:

- Limiter la consommation des ressources
- Limiter la destruction des habitats naturels, et les restaurer lorsque c'est possible
- Limiter toute forme de pollution
- Favoriser la biodiversité

Pour cela, que ce soit pour la mobilité, l'habitat, l'énergie, l'alimentation, la culture, la gestion de l'eau, nous nous engageons à :

- Mutualiser des objets, des espaces, des véhicules, des savoirs & connaissances
- Choisir des ressources et produits de consommation aussi locaux que possible, produits de façon écologique, à faible impact sur l'environnement
- Rechercher la sobriété, en limitant nos consommations d'espace, d'eau, d'objets et d'énergie, nos déplacements polluants
- Limiter nos déchets en réutilisant, recyclant, compostant
- Concevoir un design permaculturel permettant de laisser la place à la nature et d'y intégrer harmonieusement les habitats et autres aménagements: par exemple, limitation de la surface au sol, pratiques favorisant la biodiversité animale et végétale, utilisation d'essences locales pour la végétalisation, zonage
- Limiter les nuisances sonores, visuelles et les pollutions lumineuses.

² Définies dans le règlement intérieur

- Adopter des modes de production respectueux de l'environnement et de la vie: maraîchage permaculturel, énergies renouvelables, respect du bien-être animal,...

L'accueil d'animaux domestiques, de compagnie ou de ferme, nécessite la prise en compte aussi bien de leur bien-être que de leur impact sur le milieu naturel et sur la sérénité des habitants. Il s'inscrira donc dans un cadre validé par les habitants (nombre maximal, espace alloué, conditions de vie, etc...)³

Ouverture au territoire

Nous voulons vivre dans un quartier ouvert sur le monde, qui s'appuie sur les richesses de son territoire et en offre de nouvelles. Ainsi nous développons des partenariats avec les habitants du territoire, les collectivités locales, les entreprises, associations et initiatives du territoire pour soutenir les objectifs du quartier rural.

Tout en veillant à préserver un équilibre avec nos besoins de recentrage et d'intimité, nous aspirons à créer des relations avec une diversité d'humains, que ce soit au travers de fêtes et de moments conviviaux, d'animations, de séjours, ou de chantiers.

En tant qu'habitant, j'accepte de participer aux partenariats, activités d'animation et de transmission des valeurs du quartier rural.

Respect de l'autre

Nous considérons chaque habitant, quel que soit son âge, comme une personne à part entière, ayant droit à une égale prise en compte.

Nous considérons comme fondamental le respect du consentement de chaque personne. Cela implique pour chacun d'entre nous :

- De respecter la vie privée et l'intimité
- De respecter la confidentialité des échanges personnels afin de contribuer à ce que chacun puisse s'exprimer avec authenticité.
- De ne pas exercer de contrainte physique, psychique ou morale sur autrui en dehors d'un usage protecteur de la force
- De respecter les limites exprimées par chacun
- De respecter les espaces et les moments de calme délimités dans le quartier rural

Nous voulons également porter une attention particulière aux personnes vulnérables en prenant en considération les besoins qu'elles ne peuvent pas exprimer ou pas combler elles-mêmes du fait de leur âge ou de leurs capacités (soutien des personnes âgées ou porteuses de handicap, accompagnement des jeunes personnes sans violences éducatives ordinaires).

³ Défini dans le règlement intérieur

Harmonie avec soi-même et avec les autres

Nous considérons nécessaire d'être en harmonie avec soi-même pour être en harmonie avec les autres.

Pour cela, nous tendons à rentrer en transition intérieure, à porter un regard tourné vers soi pour examiner notre fonctionnement, nos conditionnements et nos croyances.

La bienveillance, l'honnêteté, la tolérance, le partage, l'entraide, et la responsabilité sont les valeurs sur lesquelles reposent les relations auxquelles nous aspirons.

Nous soulignons l'importance de :

- Prendre soin de soi, de son bien-être physique et mental (avoir conscience de ses limites et les respecter, travailler sur soi, ...)
- Rechercher des relations fluides et bienveillantes : cultiver l'écoute empathique, le discours authentique et la délicatesse
- Rechercher et reconnaître sa part de responsabilité dans les difficultés rencontrées dans le groupe
- Utiliser des outils de vivre ensemble (temps de parole, réunions de traitement des tensions, groupe de pratique de communication, etc.)

Coopération

Nous voulons agir dans le quartier dans un esprit de coopération. Pour nous, cela implique :

- De vouloir analyser ensemble et de façon partagée les situations impliquant le collectif d'habitants et de collaborer pour parvenir à des fins communes ou acceptables par tous.
- De maintenir des relations d'équivalence entre les habitants. La gestion par consentement est le processus de décision utilisé dans le quartier. Dans des cadres définis par le collectif⁴, certains individus ou sous-groupes peuvent se voir confier des rôles, des missions ou des domaines de responsabilité.
- De s'engager librement : chaque habitant s'engage librement dans le projet. Personne n'est contraint de le rejoindre ou d'y rester contre son gré.
- De participer au projet : Nous nous engageons chacun à participer activement à la vie du quartier, à prendre en charge de la manière la plus équitable possible les tâches communes nécessaires au bon fonctionnement du quartier et à la réalisation de ses objectifs, tout en tenant compte de nos différences de capacités et de disponibilité, physiques ou psychiques (ex : âge, maladie, handicap, naissance, nombre de personnes dont on s'occupe...).
- De respecter les engagements personnels que nous prenons.
- De respecter les règles et décisions prises par le collectif.

Dans le cas où des conflits nous empêchent de coopérer, chacun d'entre nous s'engage à utiliser des outils de soutien et à participer au système de gestion des conflits défini par le groupe.

En tant qu'habitant expérimentateur, je m'engage à respecter la charte.

⁴ Défini dans le règlement intérieur